

**TABLEAU 3.11<sup>a</sup>. QUÉBEC : FINANCEMENT DES PLACES AUX PROGRAMMES PUBLICS D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE AU 31 MARS 2020**

	<b>École - Financement par place / jour - 180 jours de fréquentation annuelle</b>	<b>SGMS - Financement par place / jour - 180 jours de fréquentation annuelle</b>	<b>Contribution parentale / jour - sans fréquentation complémentaire du SGMS</b>	<b>Contribution parentale / jour - avec fréquentation complémentaire du SGMS</b>
Maternelle 4 ans	44 \$	9,87 \$ <sup>b</sup>	0 \$	8,50 \$ <sup>c</sup>
Maternelle 5 ans	44 \$	5,56 \$		

a Le financement des programmes publics d'éducation préscolaire représente les coûts pour les activités éducatives seulement (exclut les dépenses administratives et de gestion et les coûts d'immobilisation). Les dépenses d'entretien et de gestion sont financées par la taxe scolaire (exclues ici). Au contraire des SGEE subventionnés, tout ce qui est investissement (amortissement du parc immobilier) est exclu.

b Inclut l'allocation supplémentaire aux enfants de 4 ans.

c Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.